

Zeitschrift: Geomatik Schweiz : Geoinformation und Landmanagement =
Géomatique Suisse : géoinformation et gestion du territoire =
Geomatica Svizzera : geoinformazione e gestione del territorio

Herausgeber: geosuisse : Schweizerischer Verband für Geomatik und
Landmanagement

Band: 115 (2017)

Heft: 4

Artikel: REMO : un grand pas vers la modernisation

Autor: Kaufmann, Jürg

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-685934>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REMO: Un grand pas vers la modernisation

Les acteurs de la mensuration officielle – pour la plupart des ingénieurs géomètres indépendants – ont commencé à utiliser de nouveaux instruments et de nouvelles méthodes dès 1960. Cela a été effectué souvent en dépit de la résistance des autorités cantonales et fédérales, responsables de la supervision. Ces nouvelles méthodes de travail ont souvent été en opposition avec les bases légales et les instructions techniques en vigueur.

Les bases légales de la mensuration officielle dataient de 1912, année de l'introduction du code civil. En 1923, un programme pour l'achèvement des mensurations jusqu'en 1976 a été mis en vigueur. Ce but n'a pas été atteint, loin s'en faut. Cette différence a impliqué la nécessité d'une réforme. La confédération a donc décidé d'initier le projet «Réforme de la mensuration officielle REMO» en 1980. L'IGS (à l'époque encore dénommé «groupe patronal de la SSMAF») était représenté au sein de la direction du projet de sept membres par deux représentants.

Les résultats de la réforme, sous la dénomination de mensuration officielle 93 (MO93), ont représenté, lors de leur entrée en vigueur, un véritable défi pour le comité de l'IGS et ses membres.

Il a fallu d'abord se familiariser avec un nouveau contexte légal, ce qui a souvent été difficile. À ceci s'est ajouté une représentation totalement différente des procédures et des résultats. La liberté des méthodes a représenté plutôt quelque chose d'effrayant et seuls quelques-uns étaient prêts à s'y lancer spontanément. Le fameux plan du registre foncier, qui a été durant des siècles le garant et la représentation des informations, est devenu, du jour au lendemain, une simple représentation des données pour le registre foncier et dont le contenu d'abord est réparti en plusieurs couches d'informations. Le modèle de données conceptionnel était inhabituel et plusieurs géomètres ont dévolu cette tâche à leurs employés. La mise en œuvre des marchés publics a représenté un défi de taille. Les mandats directs appréciés et attribués

après taxation paritaire ont été remplacés par un appel d'offre public. Il a fallu un certain temps pour s'y habituer et la pression des prix a joué un rôle important. La nouveauté consistant à remplacer le géomètre pour le traitement de certaines couches d'informations n'a jamais été appliquée.

Bien que le législateur n'ait pas prévu de date butoir pour l'achèvement des travaux de réalisation de la MO93, ceux-ci ont pratiquement pu être achevés en l'espace de 23 ans. Ceci signifie que, malgré les difficultés initiales, la branche dans son ensemble a trouvé son rythme de croisière. Le nouveau paradigme est devenu commun et la Suisse est reconnue au niveau international aussi bien pour son concept et son acceptation que pour sa couverture uniforme.

Après ce premier pas couronné de succès, d'autres ont suivi, comme l'Ordonnance sur la Géoinformation ou les restrictions de droit public à la propriété foncière, qui ont pu voir le jour grâce à la réforme de la mensuration officielle.

Jürg Kaufmann

